

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 644

25 mars 2010

SOMMAIRE

Abipiscines S.A.	30896	Everix S.A.	30895
Adava Capital S.A.	30895	Faccino SA	30890
Aesop S.à r.l.	30885	Fimiproperties S.A.	30887
Alphonse Feidt Participations S.A.	30884	Financial Companies Holding S.A.	30887
Aluglobe International S.A.	30884	Fin-Biotech S.A.	30887
A.P. LUX S.à r.l.	30880	Fineural International S.A.	30888
Arizona S.A.	30885	Gai Mattiolo Fashion S.A.	30903
Avenir s.à r.l.	30886	Gaius Equity S.A.	30888
Axos Finance Holding S.A.	30894	Gartner Immobilien Gesellschaft S.A.	30911
Banque Invik S.A.	30889	Goldman Sachs ZTP S.à r.l.	30885
Baskland Capital S.A.	30888	HBI Maisach S.à r.l.	30879
Bayles S.A.	30894	HBI Maisach S.à r.l.	30879
Bear Stearns International Funding III S.à r.l.	30893	HBI Mercator Parc S.à r.l.	30879
Bebus S.A.	30884	HBI Mercator Parc S.à r.l.	30879
Bekif S.A.	30893	HBI Miraustrasse S.à r.l.	30879
B-Lab S.à r.l.	30896	HBI Pleidelsheim S.à r.l.	30885
B-Lab S.à r.l.	30896	Jama Investments Luxembourg S.A.	30878
Black & Decker International Holdings B.V.	30886	Jobexpress International S.A.	30881
Blue Vision S.à r.l.	30871	KBL European Private Bankers S.A.	30889
Blue Vision S.à r.l.	30896	Macquarie Office Germany Frankfurt S.à r.l.	30882
Blue Vision S.à r.l.	30896	Mc Millan Information Technology S.A. ..	30896
Cavalou Sàrl	30881	MPP Invest 2 S.A.	30866
Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	30907	New Finder S.A.	30872
Cellon	30897	NG Luxembourg 3 S.à r.l.	30904
Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l.	30886	Resolution Wrexham S.à r.l.	30871
Clearwire Europe S.à r.l.	30881	Rimar Internationale S.A.	30899
Clearwire Poland Holdings	30881	RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial	30899
Cordalia S.A.	30884	RREI SteelCo S.à r.l.	30871
Dyamatosia Spf S.A.	30886	Saumoret S.A.	30881
Espace Informatique S.A.	30895	Transports Ney & Schreiber Sàrl	30889
Eurooffice 492 S.à r.l.	30882	Vanguard S.à r.l.	30871
European Consultant Union S.A.	30894	Wycombe S.A.	30898

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

In the year two thousand and ten on the eighteenth of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED

Ms Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of "MPP Invest 2 S.A." on January 18, 2010, copy of said resolutions, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "MPP Invest 2 S.A." is a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.206, incorporated by deed of the undersigned notary on November 10, 2009 published in the Memorial C, number 2369 of December 4, 2009 (the "Company").

II. - According to article 5, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at two hundred fifty thousand Danish Kroner (DKK 250,000) consisting of two hundred fifty thousand (250,000) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

According to article 5, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Danish Kroner (DKK 100,000,000) consisting of one hundred million redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share.

During the period of five years from the date of the publication of the Company's Articles of Incorporation being December 4, 2009, the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors may and are authorized to issue shares to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Whenever the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- Following receipt by the Company of the sum of DKK 13,507,922 the Board of Directors have decided on January 18, 2010 to increase the share capital of the Company by DKK 313,700 to bring it from its present amount of DKK 250,000 to DKK 563,700 by the issue of 313,700 new shares having a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each and issued with a share premium as set out below, without reserving to the existing shareholder any preferential subscription rights, and consequently to allot the new shares as follows:

Name of shareholder	Number of new shares	Par value payment at DKK 1 per share	Share premium payment at DKK 42.06 per share
Fernando Lix Klett	581	581	24,436.86
Erich Steinreiber	1,654	1,654	69,567.24
Kris Cloots	9,928	9,928	417,571.68
Dirk Dael	3,309	3,309	139,176.54
Phillippe Evrard	2,090	2,090	87,905.40
Pierre-Eric Nandancé	1,741	1,741	73,226.46
Henrik Bjerke Jensen	1,654	1,654	69,567.24
Henrik Bo Jensen	1,654	1,654	69,567.24
Finn Vestergaard	3,309	3,309	139,176.54
Flemming Bendt	3,309	3,309	139,176.54
Jan Kreiberg Larsen	6,792	6,792	285,671.52
Maarten van Engeland	15,675	15,675	659,290.50
Petri Myllyniemi	1,985	1,985	83,489.10
Kari Virta	3,309	3,309	139,176.54
Juha Savolainen	1,741	1,741	73,226.46
Jolly Kochery	1,741	1,741	73,226.46
Shimon Shoval	1,741	1,741	73,226.46

Olivier Fenaux	3,309	3,309	139,176.54
Allan Stich	14,991	14,991	630,521.46
Bjørn Nilsen	9,289	9,289	390,695.34
Bjarne Haugen	3,251	3,251	136,737.06
Jan Bjerneboe	3,309	3,309	139,176.54
Per Helge Nilsen	3,309	3,309	139,176.54
Tom Tollefsen	2,322	2,322	97,663.32
José Martins	1,985	1,985	83,489.10
Luis Andrade	9,266	9,266	389,727.96
Longjing Hwa	1,741	1,741	73,226.46
Simon Cox	4,964	4,964	208,785.84
Henrik Andersen	5,945	5,945	250,046.70
James Peter Hayes	2,978	2,978	125,254.68
Andrew Price	2,554	2,554	107,421.24
Douglas Paul	4,964	4,964	208,785.84
Thomas J. Stavro	958	958	40,293.48
Jeff Gravenhorst	6,967	6,967	293,032.02
Jakob Stausholm	17,912	17,912	753,378.72
Hans John Øiestad	11,582	11,582	487,138.92
Martin Thomsen	12,540	12,540	527,432.40
Jacob Götzsche	12,540	12,540	527,432.40
Todd O'Neill	9,733	9,733	409,369.98
Jens Ebbe Olesen	9,928	9,928	417,571.68
Henrik Langebaek	4,644	4,644	195,326.64
Jorn Vestergaard	3,309	3,309	139,176.54
Bjorn Raasteen	3,309	3,309	139,176.54
Lars Folkmann	3,309	3,309	139,176.54
Henrik Trepka	2,316	2,316	97,410.96
Bjorn Herlofsen	3,309	3,309	139,176.54
Soren Kongsbak	3,309	3,309	139,176.54
Magnus Äkerberg	14,987	14,987	630,353.22
Peter Ankerstjerne	7,493	7,493	315,155.58
Peter Harder Thomsen	1,161	1,161	48,831.66
Lars Hansen Hoff	1,873	1,873	78,778.38
David Openshaw	9,928	9,928	417,571.68
Thomas Hinnerkov	3,023	3,023	127,147.38
Yann Coleou	5,225	5,225	219,763.50
Dore Swamy	377	377	15,856.62
Udi Ben Shimol	755	755	31,755.30
Eitzik Sabag	755	755	31,755.30
Peter J. van der Vorm	522	522	21,955.32
Matthew Brabin	3,023	3,023	127,147.38
Rebecca Thomas	1,511	1,511	63,552.66
Ged Horn	522	522	21,955.32
Troels Bjerg	5,225	5,225	219,763.50
Henrik Schibier	1,306	1,306	54,930.36
Henrik Sandbjerg Nielsen	1,045	1,045	43,952.70
Morten Andreasen	1,511	1,511	63,552.66
Mads Kristensen	1,511	1,511	63,552.66
Carsten Hojlund	1,511	1,511	63,552.66
Barbara Plucnar Jensen	2,612	2,612	109,860.72
Ole Andersen	2,993	2,993	125,885.58
Lulep AB	2,776	2,776	116,758.56
Total:	313,700	313,700	13,194,222

Evidence of the aforementioned payment in the amount of DKK 13,507,922.00 for the newly issued shares has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Board of Directors by article 5 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided by the Board of Directors on January 18, 2010 the first paragraph of article 5 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

"The subscribed capital is set at five hundred sixty three thousand seven hundred Danish Kroner (DKK 563,700) consisting of five hundred sixty three thousand seven hundred (563,700) redeemable shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1) per share."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand nine hundred euro (€ 2,900.-).

Declaration

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par le conseil d'administration de "MPP Invest 2 S.A." en date du 18 janvier 2010 copie d'un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société "MPP Invest 2 S.A." est une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149206, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2369 du 4 décembre 2009 (la "Société").

II. - Selon l'article 5, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (DKK 250.000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Selon l'article 5, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions Couronnes Danoises (DKK 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions rachetables ayant une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication des statuts étant le 4 décembre 2009, le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux actionnaires existants en vue de la souscription aux actions à émettre).

Lorsque le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration procèdent à une augmentation de capital soit en entier, soit uniquement en partie, ils seront tenus de faire le nécessaire pour modifier les statuts afin d'y faire apparaître ce changement et le conseil d'administration ou un délégué du conseil d'administration seront autorisés à prendre ou à autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication du prédit changement conformément aux dispositions légales.

III. - A la suite de la réception de la somme de DKK 13.507.922 le conseil d'administration a décidé en date du 18 janvier 2010, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DKK 313.700 pour porter le capital ainsi de son montant actuel de DKK 250.000 à DKK 563.700 par la création et l'émission de 313.700 nouvelles actions d'une valeur de DKK 1 chacune et émises avec une prime d'émission comme décrit ci-dessous, sans réserver un droit préférentiel à l'actionnaire existante, et en conséquence d'allouer les nouvelles actions comme suit:

Nom d'actionnaire	Nombre d'action	Paiement de la valeur nominale de DKK 1 par action	Paiement de la prime d'émission de DKK 42.06 par action
Fernando Lix Klett	581	581	24,436.86
Erich Steinreiber	1,654	1,654	69,567.24
Kris Cloots	9,928	9,928	417,571.68
Dirk Dael	3,309	3,309	139,176.54
Phillippe Evrard	2,090	2,090	87,905.40
Pierre-Eric Nandancé	1,741	1,741	73,226.46
Henrik Bjerke Jensen	1,654	1,654	69,567.24
Henrik Bo Jensen	1,654	1,654	69,567.24
Finn Vestergaard	3,309	3,309	139,176.54
Flemming Bendt	3,309	3,309	139,176.54
Jan Kreiberg Larsen	6,792	6,792	285,671.52
Maarten van Engeland	15,675	15,675	659,290.50
Petri Myllyniemi	1,985	1,985	83,489.10
Kari Virta	3,309	3,309	139,176.54
Juha Savolainen	1,741	1,741	73,226.46
Jolly Kochery	1,741	1,741	73,226.46
Shimon Shoval	1,741	1,741	73,226.46
Olivier Fenaux	3,309	3,309	139,176.54
Allan Stich	14,991	14,991	630,521.46
Bjørn Nilsen	9,289	9,289	390,695.34
Bjarne Haugen	3,251	3,251	136,737.06
Jan Bjørneboe	3,309	3,309	139,176.54
Per Helge Nilsen	3,309	3,309	139,176.54
Tom Tollefsen	2,322	2,322	97,663.32
José Martins	1,985	1,985	83,489.10
Luis Andrade	9,266	9,266	389,727.96
Longjing Hwa	1,741	1,741	73,226.46
Simon Cox	4,964	4,964	208,785.84
Henrik Andersen	5,945	5,945	250,046.70
James Peter Hayes	2,978	2,978	125,254.68
Andrew Price	2,554	2,554	107,421.24
Douglas Paul	4,964	4,964	208,785.84
Thomas J. Stavro	958	958	40,293.48
Jeff Gravenhorst	6,967	6,967	293,032.02
Jakob Stausholm	17,912	17,912	753,378.72
Hans John Øiestad	11,582	11,582	487,138.92
Martin Thomsen	12,540	12,540	527,432.40
Jacob Götzsche	12,540	12,540	527,432.40
Todd O'Neill	9,733	9,733	409,369.98
Jens Ebbe Olesen	9,928	9,928	417,571.68
Henrik Langebaek	4,644	4,644	195,326.64
Jorn Vestergaard	3,309	3,309	139,176.54
Bjørn Raasteen	3,309	3,309	139,176.54
Lars Folkmann	3,309	3,309	139,176.54
Henrik Trepka	2,316	2,316	97,410.96
Bjørn Herlofsen	3,309	3,309	139,176.54
Søren Kongsbak	3,309	3,309	139,176.54
Magnus Åkerberg	14,987	14,987	630,353.22
Peter Ankerstjerne	7,493	7,493	315,155.58
Peter Harder Thomsen	1,161	1,161	48,831.66
Lars Hansen Hoff	1,873	1,873	78,778.38

David Openshaw	9,928	9,928	417,571.68
Thomas Hinnerskov	3,023	3,023	127,147.38
Yann Coleou	5,225	5,225	219,763.50
Dore Swamy	377	377	15,856.62
Udi Ben Shimol	755	755	31,755.30
Eitzik Sabag	755	755	31,755.30
Peter J. van der Vorm	522	522	21,955.32
Matthew Brabin	3,023	3,023	127,147.38
Rebecca Thomas	1,511	1,511	63,552.66
Ged Horn	522	522	21,955.32
Troels Bjerg	5,225	5,225	219,763.50
Henrik Schibier	1,306	1,306	54,930.36
Henrik Sandbjerg Nielsen	1,045	1,045	43,952.70
Morten Andreasen	1,511	1,511	63,552.66
Mads Kristensen	1,511	1,511	63,552.66
Carsten Højlund	1,511	1,511	63,552.66
Barbara Plucnar Jensen	2,612	2,612	109,860.72
Ole Andersen	2,993	2,993	125,885.58
Lulep AB	2,776	2,776	116,758.56
Total:	313,700	313,700	13,194,222

La preuve de paiement de la somme de DKK 13.507.922 pour les actions nouvelles a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'article 5 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par le conseil de gérance le 18 janvier 2010, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq cent soixante trois mille sept cents Couronnes Danoises (DKK 563.700) divisé en cinq cent soixante trois mille sept cents (563.700) actions rachetables d'une valeur nominale d'une Couronne Danoise (DKK 1,-) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille neuf cents euros (€ 2.900,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2010. Relation: EAC/2010/798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010028579/269.

(100025220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Wrexham S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028970/12.

(100025779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Blue Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 107.415.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029735/9.

(100026766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

RREI SteelCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 138.127.

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RREI Holding S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.125 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de RREI SteelCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.127 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 22 mai 2008, a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 13, rue de Peppange, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gestion de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays."

Le reste des statuts de la Société demeure inchangé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: LAC/2010/5629. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028595/45.

(100024745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

New Finder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.981.

In the year two thousand ten, on the fifteenth of January.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "New Finder S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 133981) (hereinafter the "Corporation"), having its registered office in Luxembourg, incorporated by notarial deed on October 31, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 3010 of December 28, 2007. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on August 7, 2008, published in the Mémorial number 2345 of September 25, 2008.

The meeting is presided over by Mrs Valerie TURRI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the shares in issue are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,200 (two thousand two hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 10,010,000.- (ten million ten thousand euros) to EUR 10,012,200.- (ten million twelve thousand two hundred euros) by issuing 2,200 (two thousand two hundred) preferred shares with a nominal value of EUR 1,- (one euro) each, having the rights and obligations as set out in the articles of association (the Articles), with payment of a total amount of share premium of EUR 3,542.- (three thousand five hundred forty two euros).

2. Waiver of the shareholders' preferential subscription right;

3. Intervention, subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 above;

4. Subsequent amendment of article 5 - paragraph 1 of the Articles of the Company regarding the share capital;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

6. Amendment of article 35 of the articles which shall read as follows:

" **Art. 35. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders as dividend.

In any year in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the

amount allocated to this effect shall be distributed as follows in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount");

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary

Shares until they have received 25% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at January 1, 2009 (the "Initial Date") for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date;

D. Fourth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) and C);

E. Fifth, 96.25% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 3.75% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 35% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at the Initial Date for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date

F. Sixth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Shares shall have received, taking into consideration any distribution under B), D) and E) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), C), and E);

G. Seventh, 94.7% of any remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 5.3% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 45% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at the Initial Date for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date;

H. Eighth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Share have received, taking into consideration any distribution under B), D), E), F) and G) an amount equal to 6.75% of the sum of proceeds distributed under point A), C), E) and G);

I. Ninth, once point H. is satisfied, 93.25% of the remainder of all dividend distributions shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 6.75% to the holders of Preferred Shares."

7. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolves to increase the capital by an amount of EUR 2,200 (two thousand two hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 10,010,000.- (ten million ten thousand euros) to EUR 10,012,200.- (ten million twelve thousand two hundred euros) by issuing 2,200 (two thousand two hundred) preferred shares with a nominal value of EUR 1,- (one euro) each, having the same rights and obligations as set out in the articles of association (the Articles),

The meeting, after having stated that the other shareholders waived to their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the 2.200 new preferred shares Mr Francesco Racheli.-

Subscription and Payment

With the agreement of all the shareholders, the 2.200 (two thousand two hundred) new preferred shares are subscribed by Mr Francesco Racheli, residing at Via Carlo Prina, 24, I-20025 Monza, Italy,

here represented by Mrs Valerie TURRI, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached.

The new shares thus subscribed are fully paid up in cash, with payment of a total amount of share premium of EUR 3,542.- (three thousand five hundred forty two euros) so that the amount of EUR 5,742.- (five thousand seven hundred and forty-two euros), is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the by-laws is amend and will henceforth read as follows:

" **Art. 5.Capital.** The issued capital of the Company is fixed at ten million twelve thousand two hundred euro (EUR 10,012,200.-) divided into:

- ten million (10,000,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares"), and
- twelve thousand two hundred (12,200) redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Preferred Shares"), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws."

Third resolution

The meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 35 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 35. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders as dividend.

In any year in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed as follows in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount");

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares until they have been returned the full amount invested and/or paid-in in the Company at any title and/or at any time (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary

Shares until they have received 25% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at January 1, 2009 (the "Initial Date") for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date;

D. Fourth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) and C);

E. Fifth, 96.25% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 3.75% of any distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 35% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at the Initial Date for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the

Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date

F. Sixth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Shares shall have received, taking into consideration any distribution under B), D) and E) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), C), and E);

G. Seventh, 94.7% of any remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 5.3% to the holders of Preferred Shares, until the holders of Ordinary Shares have obtained a 45% of the gross compounded yearly return on the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved. The starting date to be used to compute the gross compounded yearly return is set at the Initial Date for the Ordinary Share Amount invested and/or paid-in in the Company before the Initial Date and as of the actual date for each Ordinary Share Amount that has been effectively invested and/or paid-in after the Initial Date;

H. Eighth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, until the holders of Preferred Share have received, taking into consideration any distribution under B), D), E), F) and G) an amount equal to 6.75% of the sum of proceeds distributed under point A), C), E) and G);

I. Ninth, once point H. is satisfied, 93.25% of the remainder of all dividend distributions shall be allocated to the holders of Ordinary Shares and 6.75% to the holders of Preferred Shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "New Finder S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 3010 du 28 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu notarié, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial numéro 2345 du 25 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Valérie TURRI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros) pour le porter de EUR 10.010.000.- (dix millions dix mille euros) à EUR 10.012.200,- (dix millions douze mille deux cents euros) par l'émission de 2.200 (deux mille deux cents) actions privilégiées nouvelles de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Renonciation par les Actionnaires de leur droit de souscription préférentielle;

3.- Intervention, souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1 ci-dessus;

4.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 1 ci-dessus;

5.- Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'actions de la Société;

6.- Modification de l'article 35 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

7.- Divers.

II. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 2.200 EUR (deux mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de 10.010.000,- EUR (dix millions dix mille euros) à 10.012.200,- EUR (dix millions douze mille deux cents euros) par l'émission de 2.200 (deux mille deux cents) actions privilégiées nouvelles de 1.- EUR (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée, après avoir constaté que les autres actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.200 (deux mille deux cents) actions privilégiées Monsieur Francesco Racheli.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 2.200 (deux mille deux cents) actions privilégiées nouvelles sont souscrites par Monsieur Francesco Racheli, demeurant à Via Carlo Prina 24, I-20025 Monza, Italie, ici représenté par Madame Valérie TURRI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Les 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 3.542,- EUR (trois mille cinq cent quarante-deux euros) de sorte que la somme de 5.742,- EUR (cinq mille sept cent quarante-deux euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital émis de la Société est fixé à dix millions douze mille deux cents euros (EUR 10.012.200,-) divisé en:

- dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Ordinaires") et,

- douze mille deux cents (12.200) actions privilégiées rachetables ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Actions Privilégiées") qui seront rachetables conformément aux Statuts et aux Lois. "

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y faire refléter les changements susmentionnés et donne pouvoir et autorise n'importe quel administrateur de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actions de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 35 des statuts comme suit:

" **Art. 35. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent 5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité simple des voix, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de verser tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes.

Chaque année où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, à la majorité simple des voix, de faire des distributions de dividende à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué aux détenteurs d'actions Ordinaires jusqu'à ce qu'ils soient complètement remboursés du montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment (incluant

la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le "Montant Ordinaires");

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable sera alloué aux détenteurs d'actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils soient complètement remboursés du montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ou à tout moment (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le "Montant Privilégié");

C. Troisièmement, tout revenu distribuable sera alloué aux détenteurs d'actions Ordinaires jusqu'à ce qu'ils aient reçu 25% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée. La date à partir de laquelle le retour annuel brut est à calculer est fixé au 1^{er} janvier 2009 (la "Date Initiale") pour le Montant Ordinaire investi et/ou versé à la Société avant la Date Initiale et à partir de la date à laquelle chaque Montant Ordinaire a effectivement été versé après la Date Initiale;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), un montant égal à 3,75 % de la somme des revenus distribués aux points A) et C);

E. Cinquièmement, 96,25% de tous les revenus distribuables restants seront alloués aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 3,75% de tous les revenus distribuables seront alloués aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires aient obtenu 35% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée. La date à partir de laquelle le retour annuel brut est à calculer est fixé à la Date Initiale pour le Montant Ordinaire investi et/ou versé à la Société avant la Date Initiale et à partir de la date à laquelle chaque Montant Ordinaire a effectivement été versé après la Date Initiale;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), D) et E), un montant égal à 5,3 % de la somme des revenus distribués aux points A), C) et E);

G. Septièmement, 94,7% de tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 5,3% aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires aient obtenu 45% du retour annuel brut sur le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuable a été décidée. La date à partir de laquelle le retour annuel brut est à calculer est fixé à la Date Initiale pour le Montant Ordinaire investi et/ou versé à la Société avant la Date Initiale et à partir de la date à laquelle chaque Montant Ordinaire a effectivement été versé après la Date Initiale;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Privilégiées aient reçu, en prenant compte toute distribution sous B), D), E) et F), un montant égal à 6,75% de la somme des revenus distribués aux points A), C), E) et G);

I. Neuvièmement, une fois le point H. satisfait 93,25 % de toutes les distributions de dividendes restantes seront allouées aux détenteurs d'Actions Ordinaires et 6,75% aux détenteurs d'Actions Privilégiées.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Ces décisions seront adoptées à la majorité simple des voix."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. TURRI, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2942. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028580/321.

(100025239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 52.447.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JAMA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.", avec ancien siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 52.447, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 625 du 8 décembre 1995; modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 1^{er} février 2002,

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur André Herck, directeur de société, demeurant à MC-98000 Monaco, 77, boulevard du Jardin Exotique.

Qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric GOOSSE, réviseur d'entreprise, demeurant à L-5958 Itzig, 7, rue Espen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- Fixation du siège de la société à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, et modification afférente de l'article 2 premier alinéa première phrase des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1 phrase 1).** Le siège social est établi à Itzig."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, et de modifier subseqüemment l'article 2 premier alinéa première phrase des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa 1 phrase 1).** Le siège social est établi à Itzig."

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.055,- €.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Herck, Sinnes, Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010028574/55.

(100024896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

HBI Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

Les comptes annuels au 27 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029818/10.

(100026781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Mercator Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

Les comptes annuels au 16 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029816/10.

(100026779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Mercator Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.150,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029815/10.

(100026778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Maisach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.362.

Les comptes annuels au 16 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029814/10.

(100026777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Maisach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.200,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029813/10.

(100026776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

A.P. LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 37.485.

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur, demeurant à Heisdorf, 27, rue des Sources,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que le comparant est le seul et unique associé de la société A.P. LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach, constituée suivant acte notarié, en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1, page 22 de 1992. Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 881 du 13 septembre 2009.

2.- Cession de parts:

Le comparant prénommé, "le cédant", déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour,

à Monsieur Mohsen POUSSHANCHI, ingénieur, demeurant à Luxembourg, 10, Fond St Martin, ci-après dénommée "le cessionnaire", et ce acceptant, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société AP LUX S.à r.l.

Les cessions de parts ont lieu au prix global de six mille cent quatre-vingt dix-sept Euros et trente-quatre centimes (6.197,34 EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Assemblée générale

Ensuite les associés, présents, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre -vingt quatorze euros et soixante-huit centimes (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt quatre Euros et soixante dix-neuf centimes (EUR 24,79) chacune.

Les CINQ CENTS (500) parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, précité, deux cent cinquante (250) parts sociales.
2. Monsieur Mohsen POUSSHANCHI, précité, deux cent cinquante (250) parts sociales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SIX CENTS EUROS (EUR 600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HASHEMI ASSASSI, M. POUSSHANCHI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010028565/53.

(100025250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029524/10.

(100026530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Clearwire Poland Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029527/10.

(100026676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Clearwire Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029528/10.

(100026675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Jobexpress International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.164.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010029529/10.

(100026672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Cavalou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 116.553.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010029530/13.

(100026558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

**Eurooffice 492 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 530.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.264.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Macquarie Office Germany Frankfurt S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 130264 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1976 of 13 September 2007. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg on 11 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened with Andrea Hoffmann, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and as scrutineer Patricia Sondhi, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the Company's corporate name as follows:

"Eurooffice 492 S.à r.l."

2. Transfer of the Company's registered office.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company from its current name being Macquarie Office Germany Frankfurt S.à r.l. into "Eurooffice 492 S.à r.l." and to amend subsequently Article two of the Articles of Incorporation so as to read henceforth as follows:

" **Art. 2.** The Company shall assume the name of "Eurooffice 492 S.à r.l."

Second resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current address being located at 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with immediate effect.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze février,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Macquarie Office Germany Frankfurt S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130264 (la "Société"), constituée suivant reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1976 du 13 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg le 11 février 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Patricia Sondhi, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'agenda de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société comme suit: "Eurooffice 492 S.à r.l."
2. Transfert du siège social de la Société.
3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la Société de son nom actuel étant Macquarie Office Germany Frankfurt S.à r.l. en "Eurooffice 492 S.à r.l.", et de modifier l'article premier des statuts en concordance pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société détient la dénomination de "Eurooffice 492 S.à r.l."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société avec effet" immédiat de son adresse actuelle situé au 10, boulevard Royal L-2449 Luxembourg vers le 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, P. SONDHY et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7243. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028562/105.

(100024774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Aluglobe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 67.022.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010029518/15.

(100026410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Bebus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 50.213.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010029519/15.

(100026403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.741.

- Monsieur Boudewyn DENYS a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 31 décembre 2009.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Certifie sincère et conforme
CORDALIA S.A.
P. STANKO / N. PICCIONE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029651/14.

(100026327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Alphonse Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.
R.C.S. Luxembourg B 106.739.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPHONSE FEIDT PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010029850/10.

(100026627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Aesop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.235.

Il est porté à la connaissance de tous qu'en date du 8 février 2010, la société Panev S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a cédé les 125 parts sociales qu'elle détenait dans la société Aesop S.à r.l., à la société Ventizz Capital Fund IV, L.P., une société de droit jersiais, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey.

En conséquence de quoi, la société Ventizz Capital Fund IV, L.P. est maintenant l'associée unique de la société Aesop S.à r.l.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010029689/17.

(100026467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Arizona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 92.232.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 11 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif respectivement pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Arizona S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Me Bob Scharfe

Le liquidateur

Référence de publication: 2010029673/17.

(100026854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Goldman Sachs ZTP S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 147.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010029834/10.

(100026187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Pleidelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.361.

Les comptes annuels au 16 OCTOBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029830/10.

(100026976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 9.200.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.227.

1. Il convient tout d'abord de noter qu'en date du 25 novembre 2009, le siège d'administration centrale de l'associé Black & Decker International Finance 3 Limited a été transféré de Dublin à Luxembourg. Black & Decker International Finance 3 Limited est donc à présent une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 150.522.

2. Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 11 décembre 2009 entre Black & Decker Manufacturing, Distribution & Global Purchasing Holdings LP, un partenariat de droit des Iles Caïman ayant son siège social à Clifton House, 75 Fort Street, Grand Cayman, KY1-1108, Iles Caïman, immatriculée sous le numéro 36905 et Black & Decker International Finance 3 Limited, une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 150.522, que 20 (vingt) parts sociales E de la Société d'une valeur nominale de 46 EUR (quarante-six euros) ont été cédées avec effet au 11 décembre 2009 par Black & Decker Manufacturing, Distribution & Global Purchasing Holdings LP à Black & Decker International Finance 3 Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Black & Decker International Holdings B.V.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010030777/24.

(100025688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Avenir s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 17.563.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVENIR S.à r.l.

Référence de publication: 2010029849/10.

(100026949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4771 Pétange, 11-13, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 69.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029844/10.

(100026734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Dyamatosia Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Référence de publication: 2010029840/10.

(100026368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Fimiproperties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.505.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FIMIPROPERTIES S.A. société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour FIMIPROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028946/18.

(100025534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Financial Companies Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 110.228.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINANCIAL COMPANIES HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour FINANCIAL COMPANIES HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028947/18.

(100025533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Fin-Biotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.621.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FIN-BIOTECH S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour FIN-BIOTECH S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028948/18.

(100025530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINEURAL INTERNATIONAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028949/18.

(100025526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Gaius Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 145.215.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GAIUS EQUITY S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour GAIUS EQUITY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028954/18.

(100025517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Baskland Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.263.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BASKLAND CAPITAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour BASKLAND CAPITAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028956/18.

(100025514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 février 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Paul Wolff comme administrateur du Conseil d'Administration de la société;
2. De réduire le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration de six (6) à cinq (5);

Peter Engelberg / Gaston Colbach.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 10th, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To relieve Mr Paul Wolff as director of the board for the company;
- 2 To decrease the number of members of the board of directors from six (6) to five (5);

Peter Engelberg / Gaston Colbach.

Référence de publication: 2010029621/18.

(100026276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 février 2009

Composition du Conseil d'Administration

En sa séance du 18 février 2009, notre Conseil d'Administration a été informé que Madame Marie-Paule Nilles, administrateur représentant du Personnel, adresse professionnelle: 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg renonce à son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration prend note que Madame Marie-Paule Nilles sera remplacée par M. Laurent MERTZ, représentant du Personnel, adresse professionnelle: 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Certifié sincère et conforme

M.P. GILLEN / J.P. LOOS

Secrétaire Général / Administrateur

Référence de publication: 2010029640/18.

(100026242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Transports Ney & Schreiber Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8540 Ospern, 1, um Ewend.

R.C.S. Luxembourg B 114.164.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 16 février 2010 que Madame Monique SCHREIBER-SCHLEICH, demeurant à L-8540 Ospern, 1, um Ewend, a été nommée gérant unique de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de la gestion journalière de la Société, Madame SCHREIBER-SCHLEICH disposera d'un pouvoir de signature individuel afin d'engager la société à l'égard de tout tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010029642/18.

(100026695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Faccino SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.613.

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FACCINO SA», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et Associations C numéro 2128 du 29 octobre 2009 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 148.613 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Jacques-Amaury THOMASSET, employé privé demeurant professionnellement à L 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

qui désigne comme secrétaire Pascale MARIOTTI, employée privée demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jacques-Amaury THOMASSET, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1 Augmentation de capital d'un montant de EUR 51.350.700 afin de porter le montant de son capital social de EUR 31.000 à EUR 51.381.700 par création et émission de 513.507 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes;

2 Souscription et libération intégrale des 513.507 nouvelles actions par l'actionnaire unique existant Monsieur Marc REBOUAH par apport en nature consistant en un million cent vingt-huit mille six cent cinquante (1.128.650) actions de la société anonyme de droit français TESSI, inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 071 501 571 dont les actions sont cotées à la bourse de Paris, évalué à un montant global de EUR 56.432.500, dont EUR 51.350.700 seront alloués au capital social et EUR 5.081.800 seront considérés comme soulte inscrite en compte courant ouvert dans les livres de la société au nom de Monsieur Marc REBOUAH;

3 Augmentation du capital autorisé de sorte que le capital social puisse être porté, dans le cadre du capital autorisé, de EUR 51.381.700 à EUR 60.000.000 avec possibilité pour le conseil d'administration ou l'administrateur unique de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la conversion d'obligations convertibles; soumission du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales;

4 Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (EUR 51.381.700,-) représenté par cinq cent treize mille huit cent dix-sept (513.817) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. §2 Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (EUR 51.381.700,-) à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000), par la création et l'émission de quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (86.183) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

5. Augmentation du nombre d'administrateurs pour le porter à cinq (5) et nomination de deux (2) nouveaux administrateurs;

6. Création de deux classes d'administrateurs A et B; modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société et répartition des administrateurs entre les deux classes A et B;

7. Modification du pouvoir d'engagement de la Société, respectivement de l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: «La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs A, ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (v) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinquante et un millions trois cent cinquante mille sept cents euros (EUR 51.350.700) afin de porter son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (EUR 51.381.700) par création et émission de cinq cent treize mille cinq cent sept (513.507) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

L'actionnaire unique existant, Monsieur Marc REBOUAH, demeurant au 194 chemin de Billerey, 38330 Biviers, France, représenté par Monsieur Jacques-Amaury THOMASSET, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-avant, déclare souscrire et libérer intégralement les cinq cent treize mille cinq cent sept (513.507) nouvelles actions par un apport en nature consistant en un million cent vingt-huit mille six cent cinquante (1.128.650) actions de la société anonyme de droit français TESSI inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 071 501 571, avec siège social au 177 Cours de la Libération 38100 Grenoble (France) et au capital de EUR 5.808.740 divisé en 2.916.935 actions cotées à la bourse de Paris, ISIN FR0004529147 pour une contrevaletur équivalent à la moyenne de la cotation des actions TESSI calculée sur les 20 derniers jours de novembre 2009, suivant le cours de clôture quotidien de la Bourse de Paris, c'est-à-dire cinquante Euros (EUR 50) par actions.

Le nombre total d'actions apportées représentant 38,69% du capital de TESSI, précitée, est évalué à cinquante-six millions quatre cent trente-deux mille cinq cents euros (EUR 56.432.500), desquels EUR 51.350.700 sont alloués au capital social et EUR 5.081.800 en soultte inscrite en compte courant ouvert dans les livres de la société au nom de Monsieur Marc REBOUAH, précité.

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 23 décembre 2009 par ALTER AUDIT S. à r.l., représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, suivant lequel l'apport en nature de un million cent vingt-huit mille six cent cinquante (1.128.650) actions de TESSI, précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 513.507 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune et une soultte en numéraire d'EUR 5.081.800,00. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. (...)»

Le rapport signé "ne varietur" par le mandataire des comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat bancaire.

Réalisation effective de l'apport:

Le souscripteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs; que les actions apportées sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Après lecture du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant du capital autorisé de sorte que le capital social puisse être porté, dans le cadre du capital autorisé, de EUR 51.381.700 à EUR 60.000.000 avec possibilité pour le conseil d'administration ou l'administrateur unique de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la conversion d'obligations convertibles.

Le rapport signé "ne varietur" par le mandataire des comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 et § 2 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 5. § 1. Le capital souscrit est fixé à cinquante et un millions trois cent quatre vingt un mille sept cents euros (EUR 51.381.700,-) représenté par cinq cent treize mille huit cent dix sept (513.817) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. §2 Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante et un millions trois cent quatre-vingt-un mille sept cents euros (EUR 51.381.700,-) à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000), par la création et l'émission de quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (86.183) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq (5) et nomme deux nouveaux administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle en 2014:

- Madame Corinne REBOUAH, demeurant 10 rue Abbé Grégoire, F-38000 Grenoble, née le 19 juillet 1966 à Le Pont-de-Beauvoisin (France); et

- Monsieur Julien REBOUAH, demeurant Belle Rivière ESTATE, lot 4, Lieudit Beau Champs, District de la SAVANNE, MAURITIUS, né le 6 avril 1970 à Le Pont-de-Beauvoisin (France).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs: A et B et de modifier en conséquence de l'article 6 §1 des statuts de la Société comme suit:

«Art. 6. §1. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront répartis en deux catégories A et B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.»

Les administrateurs sont répartis comme suit:

Catégorie A

Monsieur Claude SCHMITZ, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
Monsieur Guy HORNICK, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle; et
Monsieur Thierry FLEMING, domicilié professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Catégorie B

Madame Corinne REBOUAH, précitée; et
Monsieur Julien REBOUAH, précité.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir d'engagement de la Société et donne à l'article 10 des statuts de la Société la teneur suivante:

«Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs A, ou (ii) la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (v) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacques-Amaury Thomasset, Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009. LAC / 2009 / 57009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé) Francis Sandt

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010028568/180.

(100025060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Bear Stearns International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 417.022,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.776.

Le bilan au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Alain PICHERIT

Vice President

Référence de publication: 2010027927/15.

(100024486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bekif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.871.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2009 les organes de la société se composent comme suit:

Conseil d'Administration

M. Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né le 16 août 1943 à Lezzeno (I), demeurant à L-8077 Bertrange - 248, rue de Luxembourg.

M. Gerhard NELLINGER, réviseur d'entreprises, né le 22 avril 1949 à Trèves (D), demeurant à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl

M. Raymond GATTO, employé privé, né le 1^{er} mars 1950 à Charleroi (B), demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare

Commissaire aux Comptes

Mme Claudine VAN HAL, employée privée, née le 11 juin 1949 à Gent (B), demeurant à L-5431 Lenningen - 27, rue de l'Ecole.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010029613/22.

(100026342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Bayles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 138.884.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BAYLES S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour BAYLES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028957/18.

(100025511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Axos Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 63.521.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société AXOS FINANCE HOLDING S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour AXOS FINANCE HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028960/18.

(100025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

European Consultant Union S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 21.885.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société anonyme holding EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour EUROPEAN CONSULTANT UNION S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029003/18.

(100025488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Espace Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 96.087.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ESPACE INFORMATIQUE société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour ESPACE INFORMATIQUE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029005/18.

(100025490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Everix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 138.013.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EVERIX S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour EVERIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029008/18.

(100025493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Adava Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.424.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, Président du Conseil d'administration, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ADAVA CAPITAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour ADAVA CAPITAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029010/18.

(100025500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Blue Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 107.415.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029736/9.

(100026764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Blue Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 107.415.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029737/9.

(100026759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

B-Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 126.607.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029738/9.

(100026754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

B-Lab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8039 Strassen, 32, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 126.607.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029739/9.

(100026750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Abipiscines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospern.

R.C.S. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31/03/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029741/9.

(100026813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Mc Millan Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.516.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029101/9.

(100025639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Cellon, Société Anonyme.

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 25.789.

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CELLON", avec siège social à Bereldange, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CELLON S.à r.l." par acte notarié en date du 8 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 194 du 8 juillet 1987. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision du conseil d'administration sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 16 novembre 2001 et confirmée par l'assemblée générale des actionnaires sous seing privé, en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 877 du 30 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard FRY, administrateur de sociétés, demeurant à Meispelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elizabeth SCOTT, administrateur de sociétés, demeurant à Meispelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000) en vue de le porter de son montant actuel de cent quatre vingt un mille deux cent cinquante euros (EUR 181.250) à un million six cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 1.681.250) par la création et l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération en numéraire des soixante mille (60.000) actions nouvelles par la société Burnside S.à r.l..

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT QUATRE VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (181.250,- EUR) au montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.681.250,- EUR) par l'émission de SOIXANTE MILLE (60.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société Burnside S.à r.l., ayant son siège social à L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler, R. C.S. Luxembourg B 69.347,

ici représentée par ses deux gérants Monsieur Richard Fry, prénommé et Madame Elizabeth SCOTT, prénommée, ayant les pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe,

laquelle déclare souscrire les SOIXANTE MILLE (60.000) actions nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le capital social est fixé à UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.681.250,- EUR) divisé en SOIXANTE SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE (67.250) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. FRY, E. SCOTT, M. NEZAR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010028563/80.

(100025281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Wycombe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.425.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 décembre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste d'Administrateur pour une nouvelle durée de un an: Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich, la société COSAFIN S.A., Société Anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur pour une durée de un an: Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig.
- L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée de un an, la société Euraudit SARL, Réviseur d'Entreprises, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010029155/21.

(100025491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

**RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Rimar Internationale S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.966.

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "RIMAR INTERNATIONALE S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 24966, constituée en date du 8 octobre 1986 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n° 346 du 12 décembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 25 juin 1999, dont l'extrait a été publié au Mémorial C n° 102 du 31 janvier 2000. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles 1^{er} et 4 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2. Adoption par la société d'une durée illimitée et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est constituée pour une durée illimitée".

3. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante mille Euros (EUR 1.850.000,-) représenté par soixante-quatorze mille (74.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un admi-

nistrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles 1^{er} et 4 des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RIMAR INTERNATIONALE S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter une durée illimitée et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est constituée pour une durée illimitée".

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur déterminée au point 3. de l'ordre du jour.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1015. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010028543/250.

(100025336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Gai Mattiolo Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.266.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2010

Première résolution

Est nommé administrateur de la catégorie B à partir de la présente assemblée, M Yves Disiviscour, administrateur de sociétés, né le 4 février 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, de la Gare, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014

Deuxième résolution

Est décidé de transférer le siège social de la société de 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg avec effet immédiat.

Troisième résolution

Est nommée commissaire à partir de la présente assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014, GT Fiduciaires S.A., demeurant à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010029678/20.

(100026432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.085.156.720,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December,
Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496,

hereby represented by Me Senay GUREL, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18th December 2009, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 3 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.899, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 24 August 2009 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 5 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1938.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-four million six hundred fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,656,720.-) to an amount of five billion eighty-five million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-) by the creation of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2. To issue twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for the new twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by National Grid (US) Holdings Limited, a company governed by the laws of England, having its registered office at 1-3 Strand, London WC2N 5EH, United Kingdom and registered under number 2630496 (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-) so as to raise it from its present amount of five billion eighty-four million six hundred fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,084,656,720.-) to an amount of five billion eighty-five million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-) by the creation of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Me Senay GUREL, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of the aforesaid proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the new twelve thousand five hundred (12,500) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded such proof.

Third resolution

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the new twelve thousand five hundred (12,500) shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at five billion eighty-five million one hundred and fifty-six thousand seven hundred and twenty United States Dollars (USD 5,085,156,720.-) represented by one hundred twenty-seven million one hundred and twenty-eight thousand nine hundred and eighteen (127,128,918) shares having a nominal value of forty United-States Dollars (USD 40,-) each."

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to two thousand Euro (2,000.- EUR).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496,

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 18 décembre 2009 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.899, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2221 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 août 2009 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 5 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1938.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.656.720.-) à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent

vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.085.156.720,-) par la création de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

2. Émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, par National Grid (US) Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro 2630496 ("Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.084.656.720,-) à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.085.156.720,-) par la création de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

Ensuite Me Senay GUREL, précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu de la prédite procuration.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000,-), la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, lequel constate expressément cette preuve.

Troisième résolution

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à cinq milliards quatre-vingt-cinq millions cent cinquante-six mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis (USD 5.085.156.720,-) divisé en cent vingt-sept millions cent vingt-huit mille neuf cent dix-huit (127.128.918) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-)".

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (2.000 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUREL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009, Relation: LAC/2009/56550. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010028572/165.

(100024967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.426.738,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.875.

In the year two thousand and ten, on the second day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (referred to as the "Contributor"), represented by Mrs Flora Gibert, employee, with professional address in Luxembourg.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., a private company limited by shares existing and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.875 (the "Company").

II.- That all the 148,850,882 (one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 31,575,856 (thirty-one million five hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-six Euro) by the issuance of 31,575,856 (thirty-one million five hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-six) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 284,182,699 (two hundred eighty-four million one hundred eighty-two thousand six hundred ninety-nine Euro), out of which EUR 3,157,586 (three million one hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-six Euro) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by Celanese International Holdings S.à r.l. of the 31,575,856 (thirty-one million five hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-six) new shares issued by the Company by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article eight, paragraph one of the articles of association of the Company relating to the share capital; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting. The sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 31,575,856 (thirty-one million five hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-six Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 148,850,882

(one hundred forty-eight million eight hundred fifty thousand eight hundred eighty-two Euro) to EUR 180,426,738 (one hundred eighty million four hundred twenty-six thousand seven hundred thirty-eight Euro) by the issuance of 31,575,856 (thirty-one million five hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-six) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") in favor of the Contributor, subject to the payment of a global share premium of EUR 284,182,699 (two hundred eighty-four million one hundred eighty-two thousand six hundred ninety-nine Euro) (the "Share Premium"), out of which EUR 3,157,586 (three million one hundred fifty-seven thousand five hundred eighty-six Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 499.2 (four hundred ninety-nine point two) membership units representing 100% (one hundred percent) of the membership units held by the Contributor in Celanese Mexico Holdings LLC, a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA) ("Mexico") (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution hereafter described, subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution is at least of USD 439,314,877 (four hundred thirty-nine million three hundred fourteen thousand eight hundred seventy-seven United States Dollars), which is the USD equivalent of EUR 315,758,555 (three hundred fifteen million seven hundred fifty-eight thousand five hundred fifty-five Euro) at the EUR/USD exchange rate of 1.3913 of the European Central Bank as at 1 February 2010.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company, the managers of the Contributor and by the directors of Mexico pursuant to statements of contribution value dated 2 February 2010.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Jean-François Findling, with professional address at 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, manager of category A;
- Hicham Maatoug, with professional address at Professor-Staudinger-Straße, 65451 Kelsterbach, Germany, manager of category A;
- John Sutherland, with professional address at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category A
- Bradley Troutman, with professional address at 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, United States of America, manager of category B; and
- John W. Howard, with professional address at 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, United States of America, manager of category B.

all represented here by Mrs Flora Gibert, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 180,426,738 (one hundred eighty million four hundred twenty-six thousand seven hundred thirty-eight) shares.

The notary acts that the 180,426,738 (one hundred eighty million four hundred twenty-six thousand seven hundred thirty-eight) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining unchanged) of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 180,426,738 (one hundred eighty million four hundred twenty-six thousand seven hundred thirty-eight Euro), represented by 180,426,738 (one hundred eighty million four hundred twenty-six thousand seven hundred thirty-eight) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed at [time].

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est apparu:

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (ci-après l'"Apporteur"), représenté par Mme Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de Celanese Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 4 A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.875 (La "Société").

II.- Que toutes les 148.850.882 (cent quarante huit million huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux) parts sociales de la Société d'une valeur de 1 EUR (un Euro), représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation à la notification de la convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 31.575.856 EUR (trente-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Euros) par l'émission de 31.575.856 (trente-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, sujette au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 284.182.699 EUR (deux cent quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros), dont 3,157,586 EUR (trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) sera alloué à la réserve légale;

3. Souscription et paiement par Celanese International Holdings S.à r.l. de 31.575.856 (trente-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-six) nouvelles parts sociales émises par la Société, par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société; et

6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en

conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre d'examiner chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 31.575.856 (trente-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Euros), afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 148.850.882 (cent quarante-huit millions huit cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-deux Euros) à EUR 180.426.738 (cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-six mille sept cent trente-huit Euros), par l'émission de 31.575.856 (trente-et-un millions cinq cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-six) nouvelles parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles") en faveur de l'Apporteur, sous condition du paiement d'une prime globale d'émission de EUR 284.182.699 (deux cent quatre-vingt-quatre millions cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) (la "Prime d'Emission") dont EUR 3.157.586 (trois millions cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) sera allouée à la réserve légale.

Le tout doit être payé par voie d'apport en nature consistant en 499,2 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule deux) titres représentant 100% (cent pour cent) des titres détenus par l'Apporteur dans Celanese Mexico Holdings LLC, une société organisée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (USA) ("Mexico") (l "Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Parts Sociales Nouvelles ci-dessus par l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient aux présentes l'Apporteur, prénommé. L'Apporteur déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvelles dans la Société et les payer en intégralité par l'Apport, sous condition du paiement de la Prime d'Emission.

Les Parts Sociales Nouvelles ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérés par l'Apporteur au travers de l'Apport.

Évaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 439,314,877 USD (quatre cent trente-neuf millions trois cent quatorze mille huit cent soixante-dix-sept Dollars américains), qui est l'équivalent en Euros de 315.758.555 EUR (trois cent quinze millions sept cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante-cinq Euros) selon le taux de change EUR/USD de 1.3913 de la Banque Centrale Européenne au 1^{er} février 2010.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, par les gérants de l'Apporteur et les administrateurs de Mexico conformément aux déclarations de valeur d'apport en date du 2 février 2010.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Ont comparu:

- Jean-François Findling, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Hicham Maatoug, demeurant professionnellement au Professor-Staudinger-Straße, 65451 Kelsterbach, Allemagne, gérant de catégorie A;
- John Sutherland, demeurant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;
- Bradley Troutman, demeurant professionnellement au 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B; et
- John W. Howard, demeurant professionnellement au 1601, West LBJ Freeway, TX75234 Dallas, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie B.

tous ici représentés par Mme Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, acceptent expressément la description de l'apport, et de son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport ayant été pleinement effectué, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l.: 180.426.738 (cent quatre-vingt millions quatre cent-vingt-six mille sept cent trente-huit) parts sociales.

Le notaire prend acte du fait que 180.426.738 (cent quatre-vingt millions quatre cent-vingt-six mille sept cent trente-huit) parts sociales, représentant l'entière du capital social de la Société est représenté et que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 8 (le second paragraphe restant inchangé) des statuts de la Société devant être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 180.426.738 (cent quatre-vingt millions quatre cent-vingt-six mille sept cent trente-huit Euros), représenté par 180.426.738 (cent quatre-vingt millions quatre cent-vingt-six mille sept cent trente-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacun".

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 7.000,- (sept mille Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 février 2010. Relation: LAC/2010/6097. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010029902/239.

(100027589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Gartner Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.833.

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GARTNER IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A.", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte notarié, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 479 du 6 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Cédric JEANCOLAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société CD-GEST S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 65.174.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ MILLE CENT EUROS (1.100,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR - B. TASSIGNY - C. JEANCOLAS - G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55455. Reçu douze euros 12,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010028564/62.

(100025258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.